

DÉFINITION DES UNITES DU DIPLÔME

La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles activités et compétences professionnelles sont concernées. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

**TABLEAU DE MISE EN RELATION
COMPÉTENCES / UNITÉS**

COMPÉTENCES		U1	U2	U3
C1	C1-1 Collecter et analyser des informations	X		
	C1-2 Interpréter des informations, rendre compte	X		
C2	C2-1 Traduire graphiquement une solution technique	X		
	C2-2 Renseigner un document de préparation du travail	X		
	C2-3 Préparer les outillages et les matériels		X	
	C2-4 Organiser son poste de travail		X	
C3	C3-1 Préparer son travail		X	
	C3-2 Manutentionner un bloc, une tranche, un élément taillé		X	
	C3-3 Débiter un bloc, une tranche		X	
	C3-4 Usiner un élément sur machine à commande numérique		X	
	C3-5 Tailler un bloc		X	
	C3-6 Mettre en œuvre des ouvrages neufs			X
	C3-7 Poser en restauration – Restaurer			X
	C3-8 Réaliser un ravalement			X
	C3-9 Réaliser des travaux de maçonnerie associés à la pierre			X
	C3-10 Traiter les déchets de chantier			X
C4	C4-1 Transmettre des informations		X	
	C4-2 S'intégrer dans l'entreprise		X	